Réunion du conseil d'administration du 17/02/2021

Lieu : Visioconférence
Présents : Edith, Martine, Jean François, Thierry G., Thierry K., José, Claude, Jean Jacques, Marc.
Invités : Leendert
Ouverture de la séance à 19h00

Ordre du jour :

1- Voyage aux Pays Bas en mai 2022
2- Phare de Verzenay
3- Possibilité d'une prestation à la fête de la musique le 21 juin 2021
4- Prospection 2021 - 2022
5- Finalisation du CD
6- Répétitions
7- Cotisation 2020 et 2021
8- Questions diverses

1) Voyage aux Pays Bas en mai 2022
Le voyage se déroulera du 25 mai au 29 mai 2022.
Embarquement le 25 mai à partir de 20h00, débarquement le 29 mai à 19H00.
Le bateau est le même qu'en 2016 : le WATERWOLF (meilleur rapport qualité/prix).
Suite au mail de Claude, le nombre de participants au voyage (max 26) a été atteint en 48H00. Le groupe a désigné Leendert comme coordinateur entre nous et le capitaine du bateau.
Prix global du voyage hors intendance et trajet : 6430€
Le contrat reçu a été validé par Leendert sous couvert du Président.
Le premier versement (acompte impératif pour la confirmation de la réservation) est d'un montant de 3215€ payable avant le 22 février 2021.
Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de l'Association (paiement du solde du CD), il est demandé à chaque participant de s'acquitter d'un premier versement d'un montant de 130€.
Les deux autres versements seront demandés : 1 en septembre 2021 et le dernier en mars 2022.
En ce qui concerne les frais de restauration, une estimation serait autour de 380 à 400€. Un devis sera demandé au frère de Thierry GILBIN (traiteur).
Pour rappel :
Bilan global du voyage de 2016 : dépenses : 9382.16€ - rentrées : 8564.22€ - différence : 817.94€

2) Phare de Verzenay
Le Grand Reims nous a envoyé un acte d'engagement que le Président a signé et renvoyé. Nous avons maintenant un contrat en bon et du forme. De même un RIB a été envoyé au G.R. pour leur permettre de nous régler le montant de nos CD.

3) Possibilité d'une prestation à la fête de la musique le 21 juin 2021
Malgré la pandémie actuelle, il est envisagé si la situation sanitaire le permet, de réaliser une prestation lors de la fête de la musique en juin 2021 dans un lieu à définir comme nous l'avions fait en 2020 à Montchenot, pour cela une prospection auprès de nos contacts sera effectuée.

4) Prospection pour 2021 et 2022
Après une année 2020 sans prestation pour cause de COVID 19, il a semblé important pour le Comité d'Administration de relancé les associations, comité des fêtes, mairies….susceptibles de nous proposer une prestation dès septembre de cette année. Il est fort probable que, la pandémie terminée, les demandes de concert explosent d'où l'importance de ces relances.

5) Finalisation du CD
A ce jour, la pandémie est toujours présente et ne nous autorise pas à reprendre nos répétitions. Suite à cette situation, aucune date ne peut être donnée pour la finalisation de notre CD. Si la situation venait à s'améliorer durant l'été, celle-ci pourrait être envisagée en septembre ou octobre prochain.

6) Répétitions
Celles-ci reprendront dès l'ouverture des salles municipales.

7) Montant de la cotisation 2020 et 2021
Suite à la proposition soumise aux membres de l'Association, le montant de 30€ pour l'ensemble des deux années est retenu. Il sera payable pour mars 2021.

8) Questions diverses
Aucune question posée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance à 19h30

Le Secrétaire

Le Président